



2 septembre 2020

Chers Parents / Tuteurs :

En tant que parent ou tuteur d'un élève fréquentant une école qui reçoit des dollars du titre fédéral I, vous avez le droit de connaître les qualifications professionnelles de l'enseignante ou de l'enseignant et du paraprofessionnels d'instruction qui enseigne votre enfant.

La loi fédérale exige que chaque district scolaire du titre I se conforme et vous fournisse les renseignements demandés en temps opportun. Toutes les écoles ont dans leurs dossiers une liste des membres du corps professoral et de leurs qualifications professionnelles. À tout moment, vous pouvez demander :

- Si l'enseignante ou l'enseignant possède les qualifications et la certification exigées par l'État pour le niveau scolaire et la matière qu'elle /il enseigne,
- Si l'enseignante ou l'enseignant a reçu un certificat d'urgence ou conditionnel lui permettant d'être dispensé de l'obligation de posséder une qualification d'État, et
- Quels diplômes de premier cycle ou d'études supérieures l'enseignante ou l'enseignant détient, y compris les certificats d'études supérieures et les diplômes additionnels, ainsi que les sujets spécifiques ou les domaines de concentration.
- Si votre enfant reçoit l'aide d'un para professionnel et si oui, ses qualifications.

La loi intitulée Every Student Succeeds Act (ESSA), qui a été promulguée en décembre 2015, comprend des demandes supplémentaires de droit de savoir. En tout temps, vous pouvez en faire la demande :

- Information sur les politiques concernant la participation des étudiants aux évaluations et les procédures de retrait, et
- Information sur les évaluations requises, y compris :
 - Le sujet testé,
 - Le but du test,
 - La source de l'exigence (s'il y a lieu),
 - Le temps qu'il faut aux élèves pour compléter le test, et
 - L'heure et le format de diffusion des résultats.

Tous les renseignements ci-dessus peuvent être demandés auprès du directeur de votre école.

Notre personnel s'engage à aider votre enfant à développer les compétences dont il a besoin pour réussir à l'école et au-delà. Cet engagement consiste notamment à s'assurer que tous nos enseignants et paraprofessionnels satisfont aux exigences applicables de l'État de Pennsylvanie. Nous attendons avec impatience la prochaine année scolaire et, ensemble, nous ferons une différence dans la vie de votre enfant.

Sincèrement,

Ashley Glasgow-Crockett
Directeur adjoint, Bureau des programmes fédéraux